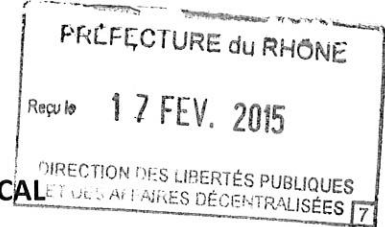


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 28 janvier 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 15 janvier 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 32 Nbre de membres présents (quorum): 26 Nbre de voix délibératives : 35
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 3

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT	CONSEIL GENERAL DU RHONE : Charles BRECHARD
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE, Maryline SAINT CYR (sans voix délibérative)	CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON, Dominic BOYER-RIVIERE (sans voix délibérative)	COUZON : Gérard DARDET, Yan CORIC
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Petrus COLLIN	LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON	POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE (sans voix délibérative)	SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Brigitte FICHARD
SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT	SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Bernard CHAVEROT à Max VINCENT, Jean Michel CARON à Eric MAZOYER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne LAURE MATHIAS

Modification du tableau des emplois agent de maîtrise/technicien, rédacteur/attaché

Conformément au débat d'orientation budgétaire, et au vu :

- + de l'observation de ces deux dernières années de fonctionnement du SMMO,
 - + de l'évolution, de l'adaptabilité permanente, d'un indispensable travail en équipe des personnels du syndicat,
 - + de la nouvelle structuration du bureau avec 6 Vices présidents chargés de délégation de fonction
- il apparaît nécessaire pour le bon fonctionnement du service de disposer d'une souplesse de choix dans le recrutement des personnels dont la polyvalence, la complémentarité, le comportement pour assurer un indispensable travail d'équipe et la cohésion du service sont aussi importants que leurs compétences.

L'organisation du syndicat est en cours de réflexion en lien avec la délégation de fonction donnée à 6 vices présidents et le départ prévu du directeur du SMMO.

Elle s'organise autour des fonctions suivantes :

- + pilotage stratégique et technique
- + mise en place du plan de gestion, gestion du site internet, gestion du Système d'Information Géographique orienté actions, communication,
- + coordination des interventions terrains en lien avec la multitude de partenaires du SMMO
- + interventions terrains en lien et en complément des interventions brigades vertes, gestion du matériel et des approvisionnements
- + gestion administration-comptabilité-juridique

Le Président précise que suite à la promotion interne de l'agent en charge du poste administratif comptable et juridique au grade d'attaché et à la volonté politique affirmée d'une direction technique des services du syndicat, l'agent administratif a demandé sa mutation. Il est proposé d'élargir la palette des cadres d'emplois administratifs à celui d'adjoint administratif, pour ouvrir le poste à des agents dont la compétence et l'évolution de carrière pourraient correspondre aux besoins du service en créant un poste d'adjoint administratif.

Il n'y aura qu'un seul poste administratif pourvu en fonction des candidatures.

Dans ce contexte :

- + pour le poste de coordonnateur technique (actuellement occupé par un agent de maîtrise) deux cadres d'emplois pourront correspondre (agent de maîtrise ou technicien) sachant qu'un seul poste de coordinateur existe actuellement au sein du SMMO
- + pour le poste administration-juridique-comptabilité (occupé par un rédacteur promu depuis quelques mois attaché administratif) trois cadres d'emplois pourront correspondre (prioritairement rédacteur éventuellement un des 2 autres cadres d'emploi en fonction des candidatures et des capacités des candidats) sachant qu'un seul poste administration-juridique-comptabilité existe au sein du SMMO

Il est proposé au conseil syndical de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

- + création d'un 2^{ième} poste de technicien
- + création d'un poste de rédacteur
- + création d'un poste d'adjoint administratif

Après en avoir débattu et conscient de la polyvalence nécessaire des agents du SMMO le conseil syndical approuve à l'unanimité les fonctions qui doivent guider les recrutements au sein du service et la modification du tableau des emplois suivantes :

- + création d'un 2^{ième} poste de technicien
- + création d'un poste de rédacteur
- + création d'un poste d'adjoint administratif

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

